



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social – 1, rue du caporal Corbi à Casablanca, le :

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 A 09 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ;
- Distribution d'un dividende exceptionnel ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale : Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance ou en participant par audio ou visio conférence.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent se faire représenter par une autre personne, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale de propriété des actions, délivrée par l'organisme dépositaire de celles-ci et, devra être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Vote par correspondance : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site internet de la LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. Le formulaire de vote par correspondance dûment complété, signé et cacheté, le cas échéant, pour les actionnaires personnes morales, doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et devra être envoyé au siège de la société, au 1, rue caporal Corbi, Casablanca, soit par courriel dermoumi@lesieur-cristal.co.ma, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Dispositions spéciales pendant la période d'état d'urgence sanitaire :

- Les actionnaires peuvent participer à distance à l'assemblée générale par visioconférence ou par tous moyens équivalents.
- Le formulaire de vote par correspondance peut être adressé sans légalisation de la signature si celle-ci ne peut être obtenue. Le document avec la signature légalisée devra être fourni dans les 10 jours après la levée de l'état d'urgence sanitaire ;
- Le formulaire de vote peut être envoyé par courriel à l'adresse dermoumi@lesieur-cristal.co.ma ou par WathsApp au numéro 00212 6 00 01 05 16, s'il ne peut être envoyé par courrier, le document original devra être fourni dans les 10 jours après la levée de l'état d'urgence sanitaire ;
- L'attestation de propriété délivrée par l'organisme dépositaire peut être envoyée par courriel à l'adresse dermoumi@lesieur-cristal.co.ma ou par WathsApp au numéro 00212 6 00 01 05 16, si elle ne peut être envoyée par courrier ou directement par l'organisme dépositaire. L'attestation originale devra être fournie dans les 10 jours après la levée de l'état d'urgence sanitaire ;
- L'attestation d'inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité peut être par courriel à l'adresse dermoumi@lesieur-cristal.co.ma ou par WathsApp au numéro 00212 6 00 01 05 16, si elle ne peut être envoyée par courrier ou directement par la banque dépositaire. L'attestation originale devra être fournie dans les 10 jours après la levée de l'état d'urgence sanitaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi 17-95 et sur proposition du Conseil d'administration, la mise en distribution à titre exceptionnel, d'une somme globale de 82 894 530,00 DH prélevée sur le Compte « Autres Réserves».

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale arrête le montant de cette distribution exceptionnelle à un dividende de 3,00 DH par action.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 12 octobre 2020.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

